Enseignement moral et civique

Justice internationale et droits de l'homme

Compétences

La règle et le droit : je comprends le rapport entre les règles et les valeurs Le jugement : je développe mes aptitudes au discernement et à la réflexion critique

Dans ce chapitre d'histoire, vous avez appris comment s'est imposée l'idée d'une justice internationale pour juger les crimes de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce dossier, vous allez comprendre comment s'organise la justice internationale aujourd'hui.

Étape 1 Connaître les principes de la justice internationale

2 La Déclaration universelle des droits de l'homme

L'Assemblée générale¹ proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. **Article premier.** Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

- **Art. 2.** Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
- Art. 3. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
- **Art. 4.** L'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.
- **Art. 5.** Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. [...]
- Art. 19. Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression [...].
- **Art. 23.** Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Extraits de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

1. Il s'agit de l'Assemblée générale de l'ONU.

Questions

Doc. 1, Doc. 2, et Doc. 3

1. Dans quel contexte et pourquoi les droits de l'homme ont-ils été réaffirmés en 1948 ?
2. Quels organismes ont été créés pour juger les crimes internationaux ? Au nom de quels principes ?

Étape 2 Donner des exemples

3 Le rôle des juridictions internationales

Suite aux grands conflits qui ont marqué le XX^e siècle, des juridictions internationales ont vu le jour. Créées dans le cadre de l'ONU ou par un traité, certaines de ces juridictions sont apparues à la suite d'un conflit spécifique et n'ont vocation à juger, pendant une période déterminée, que des faits qui y sont liés : il s'agit, par exemple, des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. À côté de ces tribunaux ad hoc, des juridictions à vocation plus générale, telles la **Cour internationale**



de justice (CIJ) et la Cour pénale internationale (CPI) ont été instituées. Leurs compétences sont variées : elles visent tantôt à juger des personnes, pour les crimes les plus graves (tribunaux pénaux et CPI), ou à trancher des litiges entre États (CIJ).

Extrait du site du ministère de la Justice, justice.gouv.fr.

Le logo de la Cour internationale de justice.

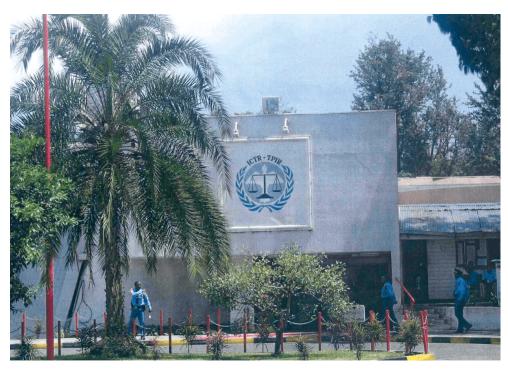
Questions

Doc. 1, doc. 3, et doc. 4

1. Quel est le rôle du TPIR et de la Cour internationale de justice ?
 Trouvez des informations supplémentaires sur le génocide au Rwanda ou les crimes au Myanmar (où-quand-qui-pourquoi-comment). Vous pouvez vous appuyer sur le (dossier p. 198).

Étape 3 Réaliser une fiche de synthèse

4 La justice internationale au Rwanda



Le **TPIR** a son siège à Arusha (Tanzanie). Créé en 1994 par l'ONU, il a pour mission de juger les crimes commis durant le génocide du Rwanda (1994). II achève ses travaux en 2015.

Questions

1. Rappelez dans quel contexte est née la justice internationale. Précisez sur quel texte fondamental elle s'appuie.
EFFACER TOUT TÉLÉCHARGER
Dessinez ici
2. Indiquez où et par qui est rendue la justice internationale.
3. Donnez des exemples de jugements rendus.

Vocabulaire

La Cour internationale de justice : cour de justice créée par la Charte des Nations Unies (1945). Son siège se trouve à La Haye.

Le TPIR : tribunal pénal international pour le Rwanda.

Je retiens l'essentiel

- Les droits de l'homme ont été réaffirmés en 1948 dans une Déclaration universelle, après les crimes commis durant la Seconde Guerre mondiale.
- L'ONU, créée en 1945, s'est dotée d'institutions juridiques afin de juger les crimes et litiges internationaux au nom de la communauté internationale.
- La cour internationale de justice de La Haye est le principal organe juridique, elle a notamment jugé récemment les crimes commis en Myanmar (Birmanie) à l'égard des Rohingyas.
- D'autres tribunaux internationaux ont été créés pour juger les crimes et génocides de certains pays, par exemple au Rwanda.